CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OPÉRATION COMMERCIALE

« La rentrée du chauffage 2026 »

Article 1 – Objet de l'opération

Dans le cadre de son opération commerciale « La rentrée du chauffage 2026 », M-Energies Service propose aux particuliers deux offres promotionnelles sur l'achat d'équipements de chauffage neufs :

- **500 € TTC de remise** sur l'achat d'une chaudière gaz.
- **1 000 € TTC de remise** sur l'achat d'une pompe à chaleur air/eau ou d'une pompe à chaleur hybride gaz.

Les remises s'appliquent exclusivement au prix de l'appareil concerné, à l'exclusion de toute autre prestation ou fourniture.

Article 2 – Durée de validité

L'opération est valable **du 12 octobre au 30 novembre 2026 inclus**.

Pour bénéficier de l'offre, le devis doit impérativement être établi et signé par le client pendant cette période.

Tout devis établi ou signé en dehors de cette période ne pourra bénéficier de l'offre promotionnelle.

Article 3 – Bénéficiaires

Les offres sont exclusivement réservées aux clients particuliers, pour des projets réalisés à titre privé.

Les clients professionnels ne sont pas éligibles à l'opération.

Article 4 – Équipements éligibles

Les remises concernent :

- Les chaudières gaz neuves : remise de 500 € TTC.
- Les pompes à chaleur air/eau neuves : remise de 1 000 € TTC.
- Les pompes à chaleur hybrides gaz neuves : remise de 1 000 € TTC.

Toutes les marques et tous les modèles appartenant à ces catégories sont éligibles, sans restriction particulière.

Article 5 – Modalités d'application des remises

Les remises sont appliquées directement sur le prix TTC de l'appareil éligible et doivent apparaître distinctement sur le devis.

Elles ne s'appliquent pas aux frais de pose, à la main-d'œuvre, aux accessoires, aux raccordements, à la mise en service ni aux éventuels travaux ou prestations complémentaires.

Les remises ne sont pas cumulables entre elles pour un même appareil.

Elles ne sont pas cumulables avec d'autres offres promotionnelles ou remises commerciales proposées par M-Energies.

Article 6 – Agences participantes

L'opération est valable dans l'ensemble des agences M-Energies Service.

Article 7 – Conditions contractuelles

L'application de la remise est conditionnée au respect de l'ensemble des présentes conditions et à la signature du devis pendant la période promotionnelle.

Les modalités de paiement, les délais d'installation, les garanties et les autres conditions contractuelles applicables sont précisés dans le devis et les conditions générales de vente de l'agence M-Energies Service concernée.

Les droits légaux des consommateurs, notamment les éventuels droits de rétractation applicables, demeurent inchangés.

Article 8 – Consultation des conditions de l'offre

Les présentes conditions sont mises à disposition des clients auprès des agences M-Energies Service participantes et sur les supports de communication dédiés à l'opération.